

Commune d'Ungersheim



Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 juin 2020

Désignation du secrétaire de séance

- 1) Approbation du procès-verbal du 26 mai 2020
- 2) Délégations du Conseil Municipal données au Maire
- 3) Désignation des délégués appelés à siéger dans divers organismes
- 4) Constitution des commissions et désignation des conseillers délégués
- 5) Indemnités des adjoints au Maire
- 6) Vote des taux
- 7) Informations et divers

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE D'UNGERSHEIM
Séance du mardi 23.06.2020**

Date de la convocation : 17 juin 2020

Sous la présidence de M. Jean-Claude MENSCH, maire

*Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19h30*

PRESENTS	Mme Marie-Estelle WINNLEN, 1 ^{ère} adjointe MMmes Aimé MOYSES, Catherine MULLER, Philippe LAVE, Laurence BIRGLEN, adjoints MMmes Marc GRISS, Pascale KELLER, Lionel FEDERLEN, Jean-Philippe VONESCH, Sophie GUTH, Emilie WEINZAEPFLEN, Sophie HABY, Florine BAROWSKY, Dominique WURCH, André TOETSCH, Virginie FELLMANN conseillers municipaux
ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	/
ABSENT NON EXCUSES	/
PROCURATIONS	Serge VIGIER donne procuration à Marie-Estelle WINNLEN David DUPRET donne procuration à Catherine MULLER

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

- 1) **Approbation du procès-verbal du 26 mai 2020**
- 2) **Délégations du Conseil Municipal données au Maire**
- 3) **Désignation des délégués appelés à siéger dans divers organismes**
- 4) **Constitution des commissions et désignation des conseillers délégués**
- 5) **Indemnités des adjoints au Maire**
- 6) **Vote des taux**
- 7) **Informations et divers**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux présents pour cette première séance du Conseil Municipal.

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19, l'ordonnance du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales, nous oblige à prendre des mesures particulières.

Ainsi, la réunion se déroulera en présence du public, quoiqu'en nombre limité (10 personnes) en adaptant la salle au respect des mesures barrières.

Secrétaire de séance : Le conseil municipal nomme Marie-Estelle WINNLEN, 1^{ère} adjointe au maire, secrétaire de séance. (Article L 2121-15 du C.G.C.T.).

1) Approbation du procès-verbal du 26 mai 2020

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité, en séance et signé par les membres présents à cette précédente assemblée.

2) Délégations du Conseil Municipal données au Maire

Le Conseil municipal décide à la majorité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget à hauteur de 40 000 € HT

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (pour les communes de moins de 50 000 habitants) ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 1 000 €.

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Votes :

En cas d'empêchement du Maire, les décisions à prendre dans ces matières déléguées peuvent être signées par l'Adjoint qui exerce la suppléance du Maire dans l'ordre du tableau. Le Conseil Municipal accepte en outre que ces décisions puissent être prises et signées par un Adjoint délégué, en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Désignation des délégués appelés à siéger dans divers organismes

M. le Maire présente succinctement les différents syndicats et organismes dans lesquels la commune doit être représentée et pour lesquels il sollicite les conseillers. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la nomination des délégués suivants, à main levée : (étant entendu qu'elles sont ouvertes à l'opposition, proportionnellement à sa représentation au Conseil Municipal)

▶ **BRIGADE VERTE** (Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux) :

Titulaire : Aimé MOYSES, Adjoint au Maire

Suppléant : Dominique WURCH, Conseiller Municipal

▶ **SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN :**

Délégués : Sophie HABY, Dominique WURCH,

▶ **CITIVIA SPL (anciennement SERM):**

Marie-Estelle WINNLEN, 1^{ère} Adjointe au Maire

▶ **SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Mulhousienne)**

Marie-Estelle WINNLEN, 1^{ère} Adjointe au Maire

▶ **SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH AVAL ET DES COURS D'EAU DE LA REGION DE SOULTZ-ROUFFACH :**

1 Titulaire : Florine BAROWSKY, Conseillère Municipale

1 Suppléant : Virginie FELLMANN, Conseillère Municipale

▶ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ENSISHEIM – BOLLWILLER ET ENVIRONS (E.B.E.) :**

- Aimé MOYSES, Adjoint au Maire

- Philippe LAVE, Adjoint au Maire

- Marc GRISS, Conseiller Municipal

▶ **SYNDICAT THUR AVAL**

1 Titulaire : Aimé MOYSES, Adjoint au Maire

1 Suppléant : Dominique WURCH, Conseiller Municipal

► **Pays de la Région Mulhousienne**

Délégué : Lionel FEDERLEN, Conseiller Municipal
Suppléant : Marie-Estelle WINNLEN, 1^{ère} adjointe

► **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLET)**

Titulaire : Jean-Claude MENSCH, Maire
Suppléant : André TOETSCH, Conseiller Municipal

► **Correspondant défense, ministère de la Défense**

Marie-Estelle WINNLEN, 1^{ère} Adjointe au Maire

4) Constitution des Commissions et désignation des conseillers délégués
--

Rapporteur : Jean-Claude MENSCH, maire

a) COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont ainsi déclarés élus :

MM. et Mmes Serge VIGIER, Catherine MULLER, Virginie FELLMANN, membres titulaires
MM. et Mmes Jean-Philippe VONESCH, Emilie WEINZAEPFLEN, Laurence BIRGLEN, membres suppléants, pour faire partie, avec M. Jean-Claude MENSCH, Maire Président de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

Président de droit : Jean-Claude MENSCH, Maire
Marie-Estelle WINNLEN, Laurence BIRGLEN, Pascale KELLER, Sophie HABY, Emilie WEINZAEPFLEN membres du CCAS.

Par ailleurs, le Maire propose les cinq personnes extérieures au conseil, suivantes :
Michèle FRANZ, Jocelyne DALLEM, Danielle GOETZ, Céline DOENLEN, Laura LERCH

 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Président : M. Jean-Claude MENSCH, Maire

16 commissaires titulaires :

Marie-Estelle WINNLEN, Aimé MOYSES, Catherine MULLER, Marc GRISS, Serge VIGIER, Laurence BIRGLEN, Philippe LAVE, Pascale KELLER, Lionel FEDERLEN, David DUPRET, Dominique WURCH, André TOETSCH
Jean-Louis KIRY, Bernard ROPP, Bernard KNOERR, Claude RASSER,

13 commissaires suppléants :

Jean-Philippe VONESCH, Sophie GUTH, Emilie WEINZAEPFLEN, Sophie HABY, Florine BAROSWKY, Virginie FELLMANN
Geneviève BEHRA, Brigitte IDOUX, Ludovic HIERRY, Philippe MULLER, Jean-Louis SEGATO
Claude WENTZ, Rémy MOYSES,

Pour faire partie de la commission.

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Président : Jean-Claude MENSCH, Maire

Membres : Laurence BIRGLEN, Catherine MULLER, Dominique WURCH

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Président : Jean-Claude MENSCH, Maire

2 représentants : Aimé MOYSES, David DUPRET

COMMISSION DES FINANCES

Marie-Estelle WINNLEN, Philippe LAVE, Lionel FEDERLEN, Sophie HABY, Catherine MULLER, Florine BAROWSKY, André TOETSCH

Les membres de la Commission des Finances sont élus à l'unanimité des membres du conseil municipal présents et représentés.

b) DELEGATIONS LOCALES :

Conseil de Fabrique :

Le Maire, membre de droit, propose d'être représenté par Marie-Estelle WINNLEN

Association pour la Fête du Cochon :

4 représentants :

Philippe LAVE, Lionel FEDERLEN, Jean-Philippe VONESCH, Sophie GUTH

Association de l'Ecomusée d'Alsace :

2 représentants : Jean-Claude MENSCH, Philippe LAVE

1 suppléant : Dominique WURCH

c) COMMISSIONS COMMUNALES PARTICIPATIVES :

Il est proposé au conseil municipal de créer 4 Commissions Participatives décrites ci-dessous.

Animateurs et rapporteurs seront issus de la société civile.

Commission participative n°1 :

DEMARCHE DE LA TRANSITION - DEVELOPPEMENT DURABLE

21 actions déjà engagées

Economie Circulaire, Energies Renouvelables, Filière de la Graine à l'Assiette, gestion des déchets méthanisation, Ferme du Kohlacker, Bio-territoire.

Commission participative n°2 :

COHESION SOCIALE

Action sociale : Petite enfance, Séniors (résidence et services), Ecoles, Services habitants

Commission participative n°3

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITE – ACCESSIBILITE

Aménagement du Territoire : Urbanisme, espaces naturels, Parc Champêtre, Biodiversité, Patrimoine, Environnement, Agriculture péri urbaine, Etalement urbain, Déplacement, Mobilité, Voirie, Accessibilité

Commission participative n°4

Action Jeunesse et Sport Culture Loisirs – GESTION EAU & ASSAINISSEMENT
Cinéma, Trèfle, Centre Sportif et Culturel, Rencontres internationales (OFAJ), Relations associations, Art et Passion, relation Jeunesse et Histoire Locale

5) Indemnités des adjoints au Maire

Rapporteur : Jean-Claude MENSCH, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 17 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique

De 1 000 à 3 499 19,8

6) Vote des taux

Rapporteur : Jean-Claude MENSCH, Maire

Le Conseil Municipal applique une politique de stabilité fiscale depuis 2004.

	Taux 2020 (Idem à 2016, 2017, 2018, 2019)	Bases impositions prévisionnelles 2020	Produit assuré
Taxe d'habitation	9,02	2 785 000 €	251 207 €
Foncier bâti	10,87	3 388 000 €	368 276 €
Foncier non bâti	55,85	63 500 €	35 465 €

Le produit fiscal attendu s'élève à 403 741 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, accepte et vote le maintien des taux des trois taxes ci-dessus présentées qui restent au même niveau depuis plus de 15 ans.

Les allocations compensatrices s'élèvent à 20 952 €

<i>pour la taxe d'habitation</i>	15 956 €
<i>pour la taxe foncière bâtie</i>	291 €
<i>pour la taxe foncière non bâtie</i>	4 705 €